



« AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE »

L'AIDE

Apporter une aide financière aux jeunes de la commune âgés de 15 à 25 ans afin d'accompagner le financement de l'apprentissage du permis de conduire par la prise en charge par le CCAS d'une partie du coût de cette formation en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif.

Cette aide est plafonnée à 1 000€ par bénéficiaire, réglée en 2 versements directement à l'auto-école. Cette aide est cumulable avec la perception d'autres aides financières, à condition que le reste à charge du bénéficiaire reste supérieur à 20% du montant total de la dépense.

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune de Saint Denis lès Bourg
- Etre âgés de 15 à 25 ans
- Avoir des ressources inférieures au RFR (Revenu Fiscal de Référence) de l'année
- Avoir un projet (emploi, études, alternance ...)
- S'engager auprès d'une association de la commune, au choix du bénéficiaire et réaliser 60 heures de bénévolat (*attestation portant le nombre d'heures effectuées et bilan édité par l'association*)
- Ne pas être inscrit dans une auto-école et ne pas avoir commencé le code ou la conduite.

LES JUSTIFICATIFS

- Dossier de candidature complété et charte des engagements signée
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement signée des parents ou du tuteur légal
- Dernier avis d'imposition connu
- Justificatif de toutes ressources
- Contrat de travail si existant
- Une photo d'identité récente
- Un devis de l'auto-école

LES DÉMARCHES

- Déposer ou adresser à la Mairie les pièces demandées.
- Le bénéficiaire et l'auto-école sont informés par courrier de l'acceptation de la demande et du montant à verser par le CCAS. L'association choisie est informée par courrier de l'acceptation de la demande.
- L'auto-école procède au règlement des factures. Un versement sera effectué à l'issue des 10 premières heures de formation, le second, au terme des 20 heures de formation.
- Entretien avec l'agent CCAS à réaliser en fin d'année (bilan).

Pour tout renseignement

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.

Tél. : 04.74.24.45.56

Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr